

COMMUNE DE DOMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 32
Présents : 20
Votants : 30
Pouvoirs : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19H30
le conseil municipal, sur convocation adressée le vendredi 13 décembre 2024, s'est réuni à la Salle du conseil municipal située à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Laurent GUIDI (à partir de 20h10), Madame Phanh Maly NANTHAVONG, Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Claude SOLARZ, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Eric PERRE, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Artur GOMES, Monsieur Frédéric HOUSSAIS, Madame Aurélie DELMASURE, Monsieur Tristan LESENECHAL, Madame Nawel BOUFARES, Madame Elisabeth LESAGE.

POUVOIRS :

Monsieur Laurent GUIDI à Monsieur Frédéric BOURDIN (jusqu'à 20h10) - Monsieur Michel WIECZOREK à Madame Rolande RODRIGUEZ - Monsieur Eric PONCHARD à Monsieur Artur GOMES - Madame Laurence LUBET à Madame Phanh Maly NANTHAVONG - Madame Valérie GUERINEAU à Monsieur Charles ABEHASSERA - Monsieur Jérôme STEMPEWSKI à Monsieur Tristan LESENECHAL - Madame Katia BLASI à Madame Marie-France MOSOLO - Madame Carine COSTA à Monsieur Frédéric HOUSSAIS - Madame Christèle AMELINEAU à Monsieur Claude SOLARZ - Madame Pauline MARCENAT à Monsieur Hervé COMMO - Monsieur Florent BALLIN à Madame Nawel BOUFARES.

Absent(s) :

Madame Nathalie LEBLANC - Monsieur Fabrice FLEURAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Martin KAMGUEN

Budget Ville – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater le quart des crédits d'investissement ouverts en 2024 sur l'exercice 2025
--

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL-2024-009 du 29 février 2024 adoptant le Budget Primitif 2024 Ville,

Vu la délibération n° DEL-2024-047 du 27 juin 2024 adoptant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération n° DEL-2024-100 du 19 décembre 2024 adoptant la décision modificative n° 2,

Vu la commission des Finances qui s'est tenue le lundi 16 décembre 2024,

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

Considérant que le vote du Budget n'interviendra qu'à la fin du premier trimestre 2025,

Considérant que la collectivité doit poursuivre ses projets d'investissements et régler les travaux engagés avant le vote du budget 2025,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Laurent GUIDI, 3ème adjoint au Maire délégué aux finances communales et au juridique,

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2025, les dépenses d'investissement détaillées ci-après, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 :

Chapitre	Fonctions	Nature	Libellé	Montant
20	020 – 213-312-01-845	2031	Frais d'études	175 610,00
	518	2088	Fonds de commerce	14 000,00
	020	2051	Informatique	3 600,00
TOTAL Chapitre 20				193 210,00
21	020	21311	Travaux – Bâtiments administratifs	1 750,00
	211-212-213-281-	21312	Bâtiments scolaires	87 775,00
	025	21316	Equipement du cimetière	7 875,00
	020 – 414-4222	21318	Autres bâtiments publics	113 354,00
	020	21351	Installation générale, agencements, aménagement des constructions	35 000,00
	845-511	2151	Réseaux de voirie	36 875,00
	845	2152	Installations de voirie	7 500,00
	12	21568	Autre matériel et outil. D'incendie défense civile	3 750,00
	020-511	2158	Autres installations, matériel et outillage tech.	1 375,00
	020 – 420-4222	21838	Matériel de bureau et informatique	2 600,00
	020 – 023 – 4221-4222	21848	Mobiliers	4 460,00
	213	21841	Mobiliers scolaires	3125,00
	321-322-313-	21314	Travaux bâtiments municipaux	91 597,00
	511	2181	Aires de jeux	2000,00
	518	2115	Acquisitions foncières	203 750,00
	518	2111	Frais notaires	7 500,00
	511	2128	Travaux - Structures	18760,00
020 – 023-313-4221-4222-11-338-281	2188	Autres immobilisations corporelles	10 683,00	
TOTAL Chapitre 21				639 729,00
TOTAL				832 939,00

Nomenclature M57

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le :
- Sa publication sur le site Internet le : **23/12/2024**

Signée – par délégation
Le Directeur Général des Services.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Domont (47 rue de la Mairie 95330 Domont) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautail BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du CGCT.